



La représentation des femmes en politique

Données et historique pour la Suisse

**Dossier développé par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme
du canton de Genève (SPPE)**

Sommaire

Bref historique du droit de vote des femmes en Suisse	2
Taux de femmes dans les instances politiques suisses et genevoises.....	2
Aux différents niveaux de la politique suisse	3
Les systèmes électoraux suisses	3
Niveau fédéral	3
Niveau cantonal (Genève)	3
Niveau communal (communes genevoises)	4
Mesures prises en faveur de la représentation des femmes en politique	4
Au niveau fédéral.....	4
Engagements internationaux et rôle de l'administration fédérale.....	4
Initiatives politiques	6
Au niveau cantonal (Genève)	7
Mesures législatives.....	7
Mesures par les partis politiques.....	9
Mesures par les bureaux cantonaux de l'égalité	9
Liens internet.....	13



Bref historique du droit de vote des femmes en Suisse

La Suisse n'a accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes au niveau fédéral qu'en 1971, et ce suite à une longue succession de revendications. Elle est l'un des derniers pays industrialisés à avoir accordé ce droit aux femmes et se place ainsi loin derrière la plupart des pays occidentaux, tout comme une grande partie des pays en général.

Au niveau cantonal, si les genevoises ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité le 6 mars 1960, il a fallu attendre 1990 pour que le Tribunal fédéral contraigne Appenzell Rhodes-Intérieures, dernier canton réfractaire, à accorder ce droit aux femmes.

Taux de femmes dans les instances politiques suisses et genevoises

Avec 29% de femmes représentées dans son parlement, la Suisse se classe à la 25^{ème} place du classement mondial de l'Union Interparlementaire (UIP), en dessous du seuil critique des 30% de femmes nécessaires dans un parlement pour que les femmes y soient réellement représentées. Celui-ci est atteint au niveau communal uniquement.

→ **Au niveau fédéral en décembre 2011**: Conseil fédéral: 43% de femmes (3 sur 7); Conseil national: 28.5% de femmes; Conseil des États: 19.6%.

→ **Au niveau cantonal en décembre 2011**: moyenne des législatifs cantonaux: 25.3% de femmes (28% à GE); moyenne des exécutifs cantonaux: 22.4% de femmes (28.6% à GE).

→ **Au niveau communal suisse en 2005 (derniers chiffres disponibles à l'OFS)** : moyenne des législatifs communaux: 31% de femmes (aussi 31% à GE en 2011); moyenne des exécutifs communaux: 25% de femmes (35% à GE en 2011)

Une stagnation de la représentation des femmes dans les instances politiques est observée depuis les années 1990.

Les partis de gauche présentent généralement plus de femmes que les partis de droite.¹

Il n'existe pas de progression linéaire en matière d'égalité et de participation des femmes en politique. Des retours en arrière sont toujours possibles, comme cela a déjà été le cas à Genève.

Les femmes sont également largement sous-représentées dans certaines commissions parlementaires, les commissions traitant de sujets "typiquement féminins", comme par exemple l'éducation ou le social faisant exception. Ceci se vérifie à la fois au niveau fédéral et au niveau cantonal (genevois).²

Quant aux commissions extraparlimentaires au niveau fédéral, les femmes y sont aussi peu présentes, leur représentation plafonnant à environ 30%³. Notons qu'il s'agit là d'une moyenne et que les variations peuvent être importantes suivant les commissions.

¹ <http://www.statistique.admin.ch/>

² <http://www.geneve.ch/grandconseil/commissions> et

<http://www.parlament.ch/f/organemitglieder/kommissionen/Pages/default.aspx>

³ <http://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/statpersonen.html>



Aux différents niveaux de la politique suisse (état au 4 décembre 2011)

Niveau	Exécutif	Législatif
Fédéral	Conseil fédéral: 7 conseillers dont 3 femmes	Assemblée fédérale Conseil national: 28.5% de femmes Conseil des États: 19.6%
Cantonal Genève Moyenne suisse	Conseil d'Etat: 5 conseillers et 2 conseillères à Genève En moyenne, 22.4% de femmes dans les exécutifs cantonaux	Grand Conseil: 100 député-e-s à GE, 28% de femmes En moyenne, 25.3% de femmes dans les législatifs cantonaux
Communal Ville de Genève Communes genevoises Moyenne suisse	Conseil administratif: 1 conseillère et 4 conseillers à la ville de Genève Moyenne dans les exécutifs des communes genevoises: 35% 25% de femmes dans les exécutifs communaux	Conseil municipal: 80 membres à la ville de GE, dont 35% de femmes Moyenne dans les législatifs des communes genevoises: 31% 31% de femmes dans les législatifs communaux

Les systèmes électoraux suisses

Niveau fédéral

Conseil fédéral: les membres sont élu-e-s par l'Assemblée fédérale.

Assemblée fédérale: Au Conseil national, les élections sont basées sur le suffrage universel et les élu-e-s sont choisi-e-s par canton sur la base du système proportionnel, sauf pour les cantons ne disposant que d'un seul siège (système majoritaire). Concernant les élections au Conseil des États par contre, les élections se déroulent selon le système majoritaire.

Niveau cantonal (Genève)

Conseil d'Etat: Les sept membres du gouvernement sont élus par les citoyen-ne-s du canton selon le système majoritaire.

Grand Conseil: Les élections au Grand Conseil (100 sièges) se déroulent sur la base du suffrage universel et d'un système proportionnel, avec un quorum de 7%.



**Service pour la promotion de l'égalité
entre homme et femme**

Niveau communal (communes genevoises)

Conseil administratif: les conseiller-ère-s administratif/ve-s, maires et adjoint-e-s des communes genevoises sont élu-e-s selon le système majoritaire (un-e maire et deux adjoint-e-s pour les communes de moins de 3'000 habitants; un conseil administratif composé de 3 membres pour les communes de plus de 3'000 habitants, sauf pour la ville de Genève qui a droit à cinq membres).

Conseil municipal: les conseiller-ère-s municipaux/ales sont élu-e-s au système proportionnel, avec un quorum de 7%. Petite particularité, les communes de moins de 800 habitants sont soumises à un système électoral majoritaire. Entre 9 et 80 conseiller-ère-s municipaux sont élu-e-s dans les communes genevoises.⁴

Mesures prises en faveur de la représentation des femmes en politique

L'on peut tout d'abord se demander pourquoi prendre des mesures dans ce domaine? Pour certain-e-s, en effet, les taux relativement bas constatés en Suisse s'expliquent simplement par le fait que les femmes n'y ont obtenu leurs droits politiques que récemment et qu'il est donc normal qu'elles soient encore sous-représentées. Cependant, l'exemple d'autres pays, dans lesquels les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité bien avant les suissesses mais sont encore sous-représentées dans les instances politiques, montre que cet argument ne tient pas.

Au contraire, l'exemple des pays les plus avancés en matière de représentation des femmes fournit la preuve que des mesures actives sont efficaces.

Dans ce contexte, il est intéressant de se pencher sur l'ensemble des mesures engagées à différents niveaux.

Au niveau fédéral

Engagements internationaux et rôle de l'administration fédérale

La Suisse, en tant qu'Etat partie à la *Convention de l'ONU pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW⁵), a le devoir de présenter périodiquement un rapport, relatant la situation suisse en la matière, auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. En 2003, ce Comité a examiné le cas de la Suisse sur la base de son rapport⁶, dans lequel la Suisse exposait notamment la situation des femmes dans le domaine politique, les raisons de leur sous-représentation politique, ainsi que les mesures prises pour encourager leur participation. Après examen du rapport, le Comité a félicité la Suisse pour les progrès accomplis en matière d'égalité entre femmes et hommes en général. Il l'a toutefois vivement encouragée à poursuivre et intensifier ses efforts dans cette voie afin de combler des lacunes persistantes, notamment dans le domaine politique.⁷

⁴ <http://www.acg.ch/vote/0.pdf>

⁵ <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

⁶ Il s'agissait en réalité de deux rapports combinés, l'initial et le périodique.

⁷ <http://www.ebg.admin.ch/index.html?lang=fr>



Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

Au niveau fédéral, le plan d'action de la Suisse "Égalité entre femmes et hommes"⁸, faisant suite aux engagements pris par la Suisse lors de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU (à Beijing) en 1995, a été adopté en 1999 par le Conseil fédéral. Ce plan n'a pas d'effet contraignant. Il constitue néanmoins un engagement politique important. Il contient diverses recommandations de mesures à prendre par les différents acteurs de la société (autorités, société civile, médias etc.), et ce dans les différents domaines de l'égalité. On y trouve un chapitre sur la prise de décisions contenant diverses mesures pour améliorer la participation politique des femmes. Parmi celles-ci figurent notamment: la collecte et la diffusion de données sur le nombre de femmes et d'hommes occupant des postes à responsabilité à tous les niveaux, l'élaboration d'analyses et de publications relatives à la participation politique des femmes, la production de nouvelles données, l'élaboration de rapports, ou encore la promotion des femmes au sein des partis politiques.

En novembre 2002, une évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'action suisse a fait l'objet d'un rapport du Conseil fédéral⁹. De manière générale, ce rapport révèle que de nombreuses mesures proposées par le plan sont progressivement mises en place et qu'un des freins majeurs à la mise en œuvre de ces mesures est le manque de ressources financières. D'autre part, il souligne l'importance de l'approche du "gender mainstreaming"¹⁰.

Concernant la question des femmes dans le domaine politique, le rapport met en évidence les mesures déjà réalisées comme par exemple la collecte de données désagrégées, les rapports et les publications effectués par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Toutefois, certaines données manquent encore et certains délais ne sont pas respectés en raison du manque de ressources financières et humaines. D'autre part, en ce qui concerne la promotion des femmes dans les partis politiques, le rapport souligne que des efforts ont été faits dans ce domaine, notamment à travers l'élaboration, par le Bureau fédéral de l'égalité, de l'ouvrage *C'est décidé, je me lance!, Un manuel pour les femmes qui veulent s'engager dans la vie publique*¹¹. Enfin, dans le cadre de la promotion d'une participation équitable des femmes dans les positions politiques, le Conseil fédéral a désigné un groupe de travail interdépartemental qui a élaboré divers projets, notamment la révision de la brochure envoyée aux électeurs et électrices et de la circulaire envoyée aux gouvernements cantonaux pour y intégrer la question de la participation politique des femmes. D'autres mesures, comme la création d'une base légale autorisant la Confédération à promouvoir la participation politique des femmes à travers des campagnes d'information, ont été refusées par les Chambres fédérales.

Au niveau fédéral, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes s'occupe des questions d'égalité entre les sexes, de même que la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF)¹², groupe extraparlamentaire, qui prend plus particulièrement en charge la question de la représentation des femmes en politique et mène depuis plus de 25 ans diverses actions de sensibilisation et d'information dans ce domaine.

Depuis 1978, elle assure la publication de la revue *Questions au féminin* (2 fois par an), qui permet de diffuser des informations dans le domaine de l'égalité en Suisse. D'autre part, elle

⁸ idem

⁹ idem

¹⁰ Gender mainstreaming se dit approche intégrée en français, concept qui vise à réaliser l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie.

¹¹ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, *C'est décidé, je me lance! Un manuel pour les femmes qui veulent s'engager dans la vie publique*, éd Metropolis, août 1995

¹² Pour plus d'infos sur la CFQF et son fonctionnement, cf. <http://www.ekf.admin.ch/index.html?lang=fr>



Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

publie également un certain nombre d'études et de recommandations, ainsi que des brochures et des rapports. En 2003 par exemple, en partenariat avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et l'OFS, la CFQF a rédigé une publication, intitulée *La difficile conquête du mandat de députée*, expliquant la situation des femmes suisses en politique entre 1999 et 2003. En 2001 et en 2004, elle a publié également deux études sur les médias, la politique et la parité, dans lesquelles elle s'intéressait notamment aux différences de médiatisation des femmes et des hommes, à la persistance de certains préjugés et aux thèmes abordés par les politiciens et politiciennes dans les médias. Une amélioration de la représentation des femmes politiques dans les médias fut toutefois notée entre ces deux études¹³.

En 2003, elle élaborait 15 propositions à l'intention des organisations féminines engagées dans les questions de femmes en politique¹⁴. Parmi ces recommandations figuraient notamment l'information de la population, l'intervention auprès des médias, la formation des candidates, la publicité, les comités de soutien ou encore le mentoring. Toujours en 2003, elle développa une série de mesures recommandées aux médias en prévision des élections fédérales, comme notamment la médiatisation équitable des candidat-e-s ou la répartition équitable du temps de parole¹⁵. Enfin, en 2006, elle publia une liste de 10 conseils à l'égard des partis politiques pour accroître leur membres féminins, comme par exemple la figuration sur les listes, le soutien, l'entraînement, la formation etc.¹⁶.

De plus, la CFQF prend également position sur les projets de loi et travaille en collaboration avec les autorités et les organismes concernés.

Enfin, la CFQF organise des manifestations diverses en collaboration avec des organisations de la société civile. De 2000 à 2006, la CFQF et le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) ont mis en place un programme de mentorat "de femme à femme", pour permettre à des jeunes femmes engagées au sein d'organisations ou d'associations de jeunesse et à des politiciennes confirmées de se rencontrer et de partager leurs expériences¹⁷. Ce programme a connu beaucoup de succès et a reçu un certain nombre de prix aux niveaux suisse et européen.

Initiatives politiques

Une des caractéristiques particulières de la Suisse dans le domaine de la participation des femmes en politique est le refus persistant et sans appel de toute forme de quotas. Une initiative populaire fédérale, appelée "pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales" (initiative du 3 mars), a été lancée en 1993, suite à la non élection de Christiane Brunner au Conseil fédéral. Ayant abouti en 1995, elle fut soumise au peuple en mars 2000¹⁸. L'idée de cette initiative était de fixer dans la loi le principe selon lequel les femmes doivent être représentées équitablement au sein des instances fédérales. Elle prévoyait notamment que chaque canton devrait élire une femme et un homme au Conseil des États, que le Conseil fédéral devrait être composé de trois femmes au minimum et que le Tribunal fédéral devrait compter au moins 40% de femmes en son sein. Au sein de

¹³ Élections fédérales 1999:médias, politique et parité , CFQF, 2001, et Élections fédérales 2003: médias, politique et parité, CFQF, 2004, <http://www.ekf.admin.ch/index.html?lang=fr>

¹⁴ idem

¹⁵ idem

¹⁶ idem

¹⁷ idem

¹⁸ <http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis235.html>



Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

l'administration, il était également prévu que la représentation des femmes soit assurée de manière équitable.¹⁹

Le Conseil fédéral recommanda de rejeter l'initiative, sans pour autant proposer de contre-projet. Le Conseil national et le Conseil des États firent de même.²⁰

En 2000, le peuple rejeta massivement cette initiative avec 82% de non contre seulement 18% de oui.²¹

Au niveau fédéral, il n'y a pas eu d'autre projet de loi de ce type depuis. Il y en a eu d'autres dans différents cantons, mais qui n'ont jamais abouti (voir l'exemple de Genève plus bas).

Il peut paraître étonnant que les suisse-sse-s soient si opposé-e-s aux quotas pour les femmes alors que la Suisse est par ailleurs un pays de quotas, notamment au niveau des minorités linguistiques.

Au niveau cantonal (Genève)

Mesures législatives

Au niveau cantonal, les tentatives de prise de mesures législatives plus favorables aux femmes, notamment concernant la mise en place de quotas de liste ou encore la modification des horaires des séances, sont fréquentes. Cependant, aucune de ces initiatives n'a encore abouti. D'une manière générale, les mesures contraignantes se heurtent à un net refus de la majorité. En voici quelques exemples.

En 1994, la motion 928 a été renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil, afin que le premier élabore un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les sexes à Genève ainsi qu'un plan d'action à long terme avec des mesures concrètes, visant à l'amélioration de la situation. En 1999, un rapport issu de cet échange fut présenté au Grand Conseil et débattu en séance. Aucun plan d'action ne fut présenté, ce que certaines députées ne manquèrent pas de dénoncer. Le rapport fut néanmoins approuvé par le Grand Conseil.²²

En septembre 2002, un projet de loi a été déposé par les Verts (PL8830), proposant la modification des horaires des sessions du Grand Conseil. Les séances du Grand Conseil et des commissions ayant généralement lieu en fin d'après-midi/soirée ainsi qu'entre midi et 14 heures, l'idée des Verts était de faire en sorte que les sessions ordinaires se déroulent sur une journée et ce dix fois dans l'année et que les séances des commissions aient lieu le même jour de la semaine. Les arguments invoqués par les Verts pour défendre ce projet étaient l'amélioration des conditions de travail des député-e-s, la promotion de l'accès des femmes au Grand Conseil et l'amélioration de la qualité du travail des parlementaires.

*En mai 2004, le rapport de la majorité de la Commission des droits politiques et du règlement, chargée d'étudier ce projet de loi, fut rendu. Ce rapport recommandait le rejet de ce projet de loi par le Grand Conseil, en se basant sur une *Étude de la composition du Grand Conseil genevois*, menée par Pascal Sciarini, professeur à l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), affirmant que la majorité des députés sont satisfaits par les horaires des sessions du Grand Conseil. Le rapport rejetait également l'argument selon lequel les horaires des sessions sont un frein à la participation politique des femmes.*

Parallèlement, un rapport de la minorité de la Commission des droits politiques et du règlement fut également déposé, faisant ressortir d'autres aspects du rapport du Prof. Sciarini, comme par exemple les difficultés de conciliation des vies familiales,

¹⁹ http://www.parlament.ch/afs/data/f/rb/f_rb_19970031.htm

²⁰ http://www.parlament.ch/afs/data/f/rb/f_rb_19970031.htm

²¹ <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20000312/det461.html>

²² <http://www.geneve.ch/grandconseil/index.asp>



**Service pour la promotion de l'égalité
entre homme et femme**

professionnelles et politiques, ainsi que le manque de représentativité du Grand Conseil. L'argument principal invoqué était que les personnes qui souhaitent s'engager politiquement mais ne le peuvent pas en raison des horaires ne sont justement pas prises en compte par l'étude et que, par conséquent, les député-e-s élu-e-s sont satisfait-e-s de leurs horaires, puisque non ou moins concerné-e-s. Ce rapport recommandait donc l'adoption du projet de loi des Verts.

Finalement, en août 2004, le PL 8830 fut débattu au Grand Conseil. Le renvoi en commission de ce projet fut rejeté, tout comme le projet lui-même, par 43 "non" contre 32 "oui" et 1 abstention.²³

En octobre 2002, le projet de loi (PL 8740) modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques, fut débattu au Grand Conseil. Basé sur l'idée d'une représentation équitable des sexes en politique, ce projet prévoyait l'instauration d'un système de parité de liste, l'idée étant qu'il y ait au moins 45% de candidat-e-s du sexe le moins représenté sur les listes électorales (ce qui ne correspond pas à des quotas de résultat, tels que ceux prévus lors de l'initiative fédérale dite du 3 mars). Les socialistes étaient à l'origine de ce projet de loi et la droite s'y opposa. Le projet fut renvoyé à la Commission des droits politiques et du règlement.²⁴

En octobre 2003, le rapport de la Commission des droits politiques et du règlement, chargée d'étudier le projet de loi socialiste, fut présenté à une session du Grand Conseil. Les débats furent animés. De manière générale, tout le monde s'accorda pour regretter qu'il n'y ait pas assez de femmes présentes en politique mais la vision de la gauche, favorable à la prise de mesures concrètes pour favoriser la promotion des femmes en politique, s'opposa à celle de la droite, pour qui le temps et l'évolution naturelle des mœurs sont les meilleures solutions au problème de la sous-représentation des femmes en politique.

Finalement, le projet de loi fut rejeté en premier débat par 46 "non" contre 38 "oui".²⁵

En décembre 2005, le rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation de l'intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le canton de Genève entre 2001-2005 (RD 60) fut présenté au Grand Conseil. Ce rapport effectuait un bilan de l'évolution de la situation de l'égalité à Genève, notamment dans le domaine politique et présentait les différentes réalisations de promotion du Service pour la promotion de l'égalité. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat l'adoptèrent sans modification.²⁶

Le 28 février 2006, un projet de loi (PL 9801 A)²⁷ des Socialistes prévoyant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques, fut déposé. Le projet de modification de cette loi visait à introduire une obligation de présenter au minimum 45% de candidat-e-s du sexe le moins représenté sur les listes électorales. Quant aux listes de moins de dix candidat-e-s, le projet de loi prévoyait que la différence entre le nombre de candidatures masculines et féminines ne devait pas dépasser un.

En avril 2006, un rapport de la majorité a été déposé, recommandant de refuser l'entrée en matière sur ce projet de loi. Alors que le rapport de la minorité en recommandait l'acceptation.

Le 12 octobre 2006, un débat eut lieu au Grand Conseil à ce sujet, au terme duquel le projet de loi fut refusé, avec 48 "non", 23 "oui" et 1 abstention.

²³ http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/data/550310/63/550310_63_partie17.asp

²⁴ http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/data/550112/64/550112_64_partie10.asp

²⁵ http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/data/550212/74/550212_74_partie3.asp

²⁶ http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/data/560102/6/560102_6_partie25.asp

²⁷ <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL09801.pdf>



**Service pour la promotion de l'égalité
entre homme et femme**

Mesures par les partis politiques

De manière générale, et cela se vérifie à Genève également, les partis politiques de gauche sont plus sensibles aux questions d'égalité que les partis de droite. Ainsi les Verts ont prévu la parité sur leurs listes électorales et les Socialistes ont mis en place en interne des quotas de liste, prévoyant un minimum de 40% de candidat-e-s du sexe sous-représenté sur les listes électorales.

Quant aux partis politique de droite, ils sont totalement opposés aux quotas de liste ou autres mesures contraignantes et préfèrent tendre à l'égalité de manière moins "formelle".²⁸

Les partis ont par ailleurs développé des groupements ou sections féminines, à gauche, comme à droite. Utiles pour travailler sur des questions plus traditionnellement portées par les femmes et/ou sur les questions d'égalité entre les sexes, ces groupes servent également de structures de soutien et "d'empowerment" pour les femmes engagées.

Mesures par les bureaux cantonaux de l'égalité

Les résultats présentés ci-dessous résultent d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des bureaux cantonaux en octobre 2006.

Au niveau du Service pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (SPPE) du canton de Genève²⁹:

Dans le domaine de la représentation politique des femmes, le SPPE a mené diverses actions. En voici les plus récentes:

- Septembre 2003, un séminaire de formation d'une journée destinée aux femmes engagées dans la vie publique a eu lieu. Des ateliers ont porté sur diverses thématiques, comme par exemple le lobbying, l'administration genevoise, la gestion du temps, la gestion de la documentation, le budget communal, la valorisation de son image ou l'expression en public. Une conférence-débat a également eu lieu, avec la participation de politiciennes confirmées.

En 2005, une revue de presse genevoise, "*Pressons Mesdames*" (téléchargeable sur le site internet du SPPE) a été élaborée pour retracer le parcours de femmes en politique depuis 1961 jusqu'en 1981. Cette enquête, présentée sous la forme d'un journal, met en évidence le rôle des médias et leur façon de présenter les candidates aux élections cantonales au fil des années. Complétée par des témoignages d'élues de l'époque, cette revue retrace une partie de l'histoire des femmes en politique.

Toujours en 2005, une exposition intitulée "Femmes et politique" a été mise sur pied sur la base de deux études réalisées en 2004 avec le soutien du SPPE, l'une par le CLAFg³⁰ et l'autre par F-information³¹. Composée de 11 panneaux réglables et modulables, l'exposition présente les principaux résultats des deux enquêtes, les principaux obstacles à la

²⁸ Consultation du SPPE auprès des partis politiques

²⁹ <http://www.geneve.ch/egalite>

³⁰ Étude de l'implication des femmes en politique, réalisée par Marie Kohler et Vincenzo Montillo, Junior Entreprise Genève, pour le Centre de liaison des associations féminines genevoises, juin 2004

³¹ Samii Chokoufeh, Enquête auprès des élues en 2004, Rapport pour la sous-commission "Insertion des femmes en politique Commission consultative de l'égalité entre hommes et femmes, Service pour la promotion de l'égalité, Genève, novembre 2004



Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

participation politique des femmes, ainsi que des pistes pour trouver des solutions à la faible représentation politique des femmes. Cette exposition a été présentée lors d'une soirée à la Comédie de Genève, au cours de laquelle des politiciennes sont intervenues et ont parlé de leurs expériences politiques. Elle a été et continue d'être montrée dans divers endroits, notamment dans des établissements scolaires ainsi que dans les mairies. Un dépliant en a été tiré (téléchargeable sur le site internet du SPPE).

Enfin, en 2005 encore, le SPPE a organisé une consultation³² auprès des partis politiques genevois pour dresser un état des lieux des mesures prises pour promouvoir les femmes.

Secrétariat à l'égalité et à la famille du canton du Valais³³:

En 2001, le Secrétariat (alors bureau de l'égalité) a publié un rapport analysant la situation des femmes en politique aux niveaux communal et cantonal et traçant des pistes pour l'avenir. Une enquête a été faite auprès des élues locales et une campagne de sensibilisation a été mise en place dans le cadre des élections au Grand Conseil de 2001. Cette campagne a été organisée sur la pratique courante du biffage des candidatures féminines sur les listes électorales. Une campagne d'affichage fut lancée pour attirer l'attention du public. Des affiches et des cartes postales avec le slogan "Biffer les femmes?...réfléchissez! On a besoin de femmes et d'hommes au Grand Conseil" furent produites et distribuées, de même que des bonbons avec le slogan "On a besoin de femmes et d'hommes partout".³⁴

De plus, depuis plusieurs années, ce service tient à jour une liste de femmes susceptibles de participer aux diverses commissions extraparlimentaires, dans lesquelles les femmes sont sous-représentées. Lors du renouvellement de ces commissions, il est possible de diffuser immédiatement cette liste pour faire en sorte que davantage de femmes puissent être nommées. En Octobre 2004, le Secrétariat a organisé une soirée d'information destinée aux femmes intéressées par ce genre de commissions afin de leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de consolider leur réseau. Lors de cet événement, des politiciennes sont venues parler de leur expérience.

Début 2005, le Secrétariat a organisé, en collaboration avec l'École-club Migros, un programme de formation pour les femmes souhaitant ou étant déjà engagées dans la vie publique. Se déroulant sur trois journées et quelques soirées, cette formation comprenait un cours de communication, un cours d'improvisation, trois séances sur le fonctionnement des institutions politiques, ainsi que deux conférences. Il était possible pour les participantes de suivre le programme en entier ou de manière partielle, pour un coût de 450 francs.

Bureau de l'égalité et de la famille du canton de Fribourg³⁵:

Ce bureau n'a que peu de ressources pour promouvoir les femmes en politique. Cependant, en octobre 2006, en prévision des élections cantonales du mois de novembre, le bureau a organisé un événement avec toutes les candidates pour permettre aux femmes de bénéficier d'une plus grande couverture médiatique. Une action a été organisée sur la Place de l'Hôtel

³² Les résultats de cette consultation sont disponibles au SPPE

³³ <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=11785&Language=fr>

³⁴ Bureau de l'égalité du canton du Valais, Analyse de la représentation féminine dans les autorités cantonales et communales valaisannes : élections communales décembre 2000, élections cantonales mars 2001 + enquête auprès des élues communales., Sion, août 2001, <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=11785&Language=fr>

³⁵ <http://www.fr.ch/bef/fr/pub/index.cfm>



Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

de Ville: une sorte d'arbre de mai avec les noms des candidates a été installé le vendredi 13 octobre (date supposée porter chance aux candidates). Environ un tiers des candidates aux élections étaient présentes et la presse également. Les trois journaux régionaux en ont parlé dans leurs colonnes, mais assez brièvement. Le but de cette manifestation était surtout d'attirer l'attention de la presse et elle n'était pas vraiment ciblée sur la population, qui n'a d'ailleurs que peu réagi.

A noter encore que le Bureau de l'égalité et de la famille fribourgeois a organisé des cours de formation en 1998/1999 mais ces cours n'ont eu que peu de succès. Étant donné le manque de demande, ils ont été stoppés. En 1999, un rapport avait également été publié sur la base d'une enquête effectuée par le Bureau et la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes auprès de femmes fribourgeoises candidates au Grand Conseil. Ce rapport se terminait par quelques recommandations adressées non seulement aux femmes, mais aussi à leur entourage ainsi qu'aux partis politiques.³⁶

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, du canton de Vaud:

Dans le canton de Vaud, le bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a mené quelques actions pour promouvoir la participation des femmes en politique³⁷.

En 1997, lors des élections cantonales, une campagne de sensibilisation a été lancée. Un tout-ménage intitulé "Elles sont 20% au Grand Conseil et 14% au Conseil d'Etat. Pour que ça change, votez femmes! / Ils sont 80% au Grand Conseil et 86% au Conseil d'Etat. Pour que ça ne change pas, votez hommes!" a été distribué.

Depuis 2005, dans le cadre de la journée "Oser tous les métiers", un "Parlement des filles" est organisé, durant lequel les participantes peuvent se mettre à la place des député-e-s et participer à une simulation de débat démocratique, animé par le Président et des membres du Grand Conseil.³⁸

Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel:

En prévision des élections cantonales de 2005, deux actions ont été menées dans le canton de Neuchâtel pour promouvoir la participation politique des femmes³⁹.

Le 29 octobre 2004, une marche de femmes, représentantes des partis de gauche comme de droite, a eu lieu, le but étant d'inciter les partis politiques à présenter des femmes sur les listes électorales. Une liste symbolique de "200 femmes pour la République" fut présentée ce jour-là et remise à la présidente du gouvernement, Madame Perrin-Jaquet⁴⁰. Cette marche a bénéficié d'un bon relais dans les médias (journaux locaux, TSR).

Le 24 mars 2005, une manifestation intitulée le "*Bal de la République*" eut lieu, le but de la soirée étant de faire connaître les candidates et d'inciter la population à voter pour des femmes. Un débat eut lieu entre les candidates, suivi d'une partie plus festive⁴¹.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes de la République et Canton du Jura:

Deux brochures ont été réalisées par le Bureau de l'égalité jurassien⁴² en 2006.

³⁶ Bureau et Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille du Canton de Fribourg, *Les femmes fribourgeoises face à la politique*, (Résumé), septembre 1999

³⁷ <http://www.egalite.vd.ch>

³⁸ <http://www.egalite.vd.ch>

³⁹ www.ne.ch/egalite

⁴⁰ <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=marron&DocId=13897>

⁴¹ <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=marron&DocId=13897>

⁴² <http://www.jura.ch/eqa>



**Service pour la promotion de l'égalité
entre homme et femme**

L'une, intitulée "*Élections cantonales de 2006, Quelle sera la représentation des femmes? Situation actuelle et pistes de réflexion*", fait état de la situation des femmes en politique dans le Jura, tant au niveau du législatif que de l'exécutif, et fait quelques propositions de mesures à mettre en place pour accroître la participation politique des femmes. Cette brochure avait pour but d'ouvrir la discussion sur le sujet des femmes en politique et d'accompagner une soirée, organisée en mars 2006 par le Bureau de l'égalité, soirée au cours de laquelle la Ministre de l'Éducation, Madame Baume-Schneider était présente.

L'autre, intitulée "*Élections cantonales au féminin, Rétrospective 1978-2002*" et s'inspirant d'un certain nombre d'éléments de la première brochure, retrace l'évolution des femmes en politique dans le Jura au fil des ans, en rappelant la situation, en mettant en lumière les élues ayant participé à la politique cantonale jurassienne et en esquissant quelques pistes pour l'avenir.

Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, Berne:

Plusieurs brochures ont été publiées par le Bureau cantonal de l'égalité⁴³ ou par la Commission cantonale de l'égalité. Parmi elles:

-en 1993, la publication "*A Vos Marques-Mesdames-Partez. Comment favoriser la promotion des femmes en politique*", produite par le Bureau et la Commission et traitant de la question de la sous-représentation politique des femmes, de ses causes ainsi que des moyens d'y remédier.

-en 1998, un bulletin appelé "*Dico de l'égalité*", traitant brièvement de la situation des femmes en politique.

-en 2000, une publication intitulée "*Mots clés de l'égalité*", qui traite notamment de la question de la politique et recense le travail effectué par le Bureau cantonal de l'égalité dans ce domaine.

-en 2000, une brochure, "*Au départ, une demande. Carrière politique des membres du Grand Conseil bernois*", faisant suite à une étude menée en 1999 auprès des député-e-s du Grand Conseil et mettant en évidence, de manière synthétique, les résultats de cette enquête, et une autre publication faisant suite à l'enquête mentionnée précédemment et formulant des recommandations pour promouvoir une participation paritaire des femmes et des hommes en politique. Intitulée "*Objectif moitié-moitié. Pour la représentation paritaire des femmes et des hommes en politique*", elle est le fruit du travail de la Commission cantonale de l'égalité. Ces recommandations sont adressées principalement aux partis politiques, mais aussi aux associations ou organisations (féminines ou non), aux enseignant-e-s, aux femmes elles-mêmes ainsi qu'à l'électorat.

D'autre part, en prévision des élections cantonales de 2006, le bureau a mis en place, en collaboration avec des enseignant-e-s, des modules de formation sur la politique et l'égalité entre les sexes, destinés à être effectués en petits groupes par des élèves, comme par exemple: "*Vers l'égalité des droits en politique*", "*Égalité des chances dans une démocratie*", "*Les partis et les minorités*", "*Les femmes et les hommes dans la politique et l'économie*", ou encore "*Moitié-moitié?*".

Une brochure, *Alter égales n°8*, publiée également en prévision des élections cantonales de 2006, donne aussi un certain nombre d'informations sur la participation politique des femmes.⁴⁴

⁴³ <http://www.sta.be.ch/site/fr/index/sta-startseite/gleichstellung.htm>

⁴⁴ <http://www.sta.be.ch/site/fr/index/sta-startseite/gleichstellung/gleichstellung-bildung.htm>



Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

A noter également que le canton de Berne prévoit, dans sa loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA), que les deux sexes doivent être représentés au minimum à 30% dans les commissions extra-parlementaires⁴⁵. Par contre, il n'y a pas eu de projet de loi innovateur au Grand Conseil dans le domaine de la participation politique des femmes, mise à part un article (art.26), intégré en 2004 par le législatif dans la loi sur les communes et prévoyant que les deux sexes doivent "*dans la mesure du possible*" être représentés "*de manière appropriée*"⁴⁶.

Liens internet

Politiques et administrations, Suisse et Genève

- Parlement suisse
<http://www.parlament.ch/F/Pages/default.aspx>
- Conseil fédéral
<http://www.admin.ch/br/org/index.html?lang=fr>
- Commission fédérale pour les questions féminines
http://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/index_40.html
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
<http://www.ebg.admin.ch/index.html?lang=fr>
- Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes
<http://www.equality.ch/f/home.htm>
- Grand Conseil genevois
<http://www.etat-ge.ch/grandconseil/index.asp>
- Conseil d'Etat genevois
<http://www.geneve.ch/chancellerie/conseil>
- Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme du canton de Genève
<http://www.geneve.ch/egalite/welcome.asp>

Communauté internationale

- Union interparlementaire
<http://www.ipu.org/french/home.htm>
- Women's environment and development organization
<http://www.wedo.org/>

⁴⁵http://www.sta.be.ch/belex/f/1/152_01.html

⁴⁶http://www.sta.be.ch/belex/f/ROB-pdf/ROB_05-14.pdf



**Service pour la promotion de l'égalité
entre homme et femme**

- Unifem, fonds internationale de l'ONU pour les femmes

www.unwomen.org

Organismes d'État

- Observatoire français de la parité

www.observatoire-parite.gouv.fr

- Ministère français délégué à la cohésion sociale et à la parité

www.femmes-egalite.gouv.fr

- Condition féminine Canada

www.swc-cfc.gc.ca

- Conseil du statut de la femme de Québec

www.csf.gouv.qc.ca

Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick

www.acswcccf.nb.ca

Réseaux

- Réseaux des élues de Montérégie, Canada

www.eluesmonteregie.qc.ca

- Femmes Politique et Démocratie

www.femmes-politique-et-democratie.com

- Equalvoice

www.equalvoice.ca

- Canadian women voters congress

www.canadianwomenvoterscongress.org

- Emily's list

Réseau national américain des femmes engagées en politique

www.emilyslist.org

- Centre universitaire de recherche et d'action des femmes en politique, USA

www.cawp.rutgers.edu